

Université d'Aix-Marseille

Élections des représentants des personnels au Comité Technique d'Établissement

- 6 Décembre 2018 -

Profession de foi

Liste CGT FERC Sup et SUD Éducation



La liste unitaire que nous constituons lors du scrutin 2018 se compose d'adhérent-e-s de la CGT, de SUD mais aussi de non-syndiqué-e-s. Nous souhaitons ainsi créer une dynamique large et la plus représentative possible des différentes catégories de personnels afin de les représenter au mieux dans les instances et notamment au CT et au CHSCT.



Le Comité Technique (CT) :

Le Comité Technique d'Établissement (CTE) est une instance consultative sur les conditions de travail : emplois, statuts, organisation du travail... Nos élu-e-s y porteront la défense d'un modèle universitaire humaniste et y défendront les conditions de travail de tou-te-s les personnels (titulaires et contractuel-le-s, BIATSS et enseignant-e-s, doctorant-e-s...), tout en ayant conscience des limites de cette instance. En effet, si le Comité Technique doit être consulté pour tout ce qui concerne les conditions de travail, son avis n'impose aucune contrainte à la présidence de l'université. Seule la construction d'un véritable rapport de force peut imposer une telle contrainte.

Le Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) :

L'élection au CT détermine également la composition du CHSCT, instance déterminante chargée de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents, en améliorant leurs conditions de travail et en faisant respecter le droit.

Au cours du mandat précédent les mandaté-e-s CGT se sont particulièrement investi-e-s dans l'élaboration et le suivi de dossiers importants : Schéma Directeur Handicap, expertise sur les risques psycho-sociaux, plan de Qualité de Vie au Travail, Registres Santé et Sécurité au Travail (présence, emplacement et utilité), dispositif Harcèlement sexuel, suivi de signalements de harcèlements et agressions sexuels, et suivi de situations de harcèlement moral par la hiérarchie.

Pour le mandat à venir, les mandaté-e-s de la liste CGT/SUD au CHSCT veilleront à continuer le travail dans la même optique, à impulser et à participer à de nombreuses visites de services, à faire respecter le droit et améliorer les conditions de travail de l'ensemble des agents.

Les conditions de travail à l'université après 10 ans de LRU !

Depuis la loi LRU* (2007), les universités sont autonomes financièrement et leur gestion devient de plus en plus calquée sur le modèle entrepreneurial. Entre 2008 et 2018, la dépense **par étudiant-e** a chuté de près de 10% !! Au niveau national, les établissements sont mis en concurrence par le chantage aux financements exceptionnels (les fameux IDEX*) dans un contexte de pénurie. Cette concurrence (entre universités, entre laboratoires, entre équipes) se traduit par un assèchement des crédits récurrents au profit de financements par projets, des évaluations locales quantitatives et parfois arbitraires, ainsi qu'une individualisation des rémunérations par primes (ex : PEDR* pour

les enseignants-chercheurs, RIFSEEP* pour les personnels BIATSS). Dans ce contexte, les pressions hiérarchiques se multiplient. Nos conditions de travail se dégradent. Notre charge de travail augmente, avec une extension des services rendus à moyens constants ou réduits (ex : les horaires d'ouverture des bibliothèques). Le recours aux contractuel-le-es se généralise et la précarité se développe, comme le turn-over !

Cela s'accompagne d'une remise en cause progressive du fonctionnement démocratique des universités, avec l'accroissement des prérogatives des présidents d'université.

Avec la loi ORE* et son outil Parcoursup, la sélection à l'Université pointe aussi le bout de son nez. Nous l'avons combattu ensemble au printemps 2018. Pour continuer à faire entendre une voix alternative localement, nous avons besoin d'élu-e-s dans les instances de notre université.

**LRU: La loi relative aux libertés et responsabilités des universités - IDEX: Initiatives d'excellence - RIFSEEP: régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel - ORE: La loi sur l'orientation et la réussite des étudiants*

Voter pour la liste CGT Ferc Sup/SUD Education, c'est assurer notre représentativité, obtenir des moyens supplémentaires, des décharges de services pour pouvoir aller à votre contact, vous défendre et donc nous donner les moyens légaux et légitimes de continuer à nous battre avec vous !

Voter pour la liste CGT Ferc Sup/SUD Education c'est aussi avoir des mandaté-e-s au CHSCT. Lors du dernier mandat la CGT Ferc Sup avait obtenu le secrétariat du CHSCT et ainsi pu être à l'initiative de nombreuses démarches et actions en faveur des personnels !

Vos voix à ce scrutin seront déterminantes !

Informations pratiques sur le vote au Comité Technique d'Établissement :

L'ensemble des personnels (titulaires et contractuel-le-s) peut voter à ce scrutin :

- ITRF (ADT, TECH, ASI, IGE, IGR)
- AENES (ADJAENES, SAENES, AAENES)
- Personnels des bibliothèques (Magasinier, bibliothécaire, conservateur, conservateur général)
- Enseignant-e-s (PAST, MAST, PRCE, PRAG, MCF, PR)
- Contractuel-le-s (ATER, doctorant-e-s, BIATSS et enseignant-e-s non-titulaires)
- ITA et chercheurs-ses des UMR (hors scrutins EPST)
- Infirmier-ière ESR
- Assistant-e social-e
- Personnels en détachements
- Personnels de droit privé

Le scrutin se déroulera le 6 décembre, à l'urne ou par correspondance

Les procurations sont autorisées



NOTRE LISTE

1. **Laure Denoix** – IGE - St-Charles
2. **Romain Hinet-Debain** – Mag - Timone
3. **Christophe Demarque** – MCF – Aix
4. **Chrystelle Lebouin** – MCF - St-Jérôme
5. **Bruno Pouvelle** – IGR - Luminy
6. **Delphine Cavallo** – MCF – Aix
7. **Olivier Driget** – ATRF – IUT Aix
8. **Sylvie Polguer** – TCH ANT - Pharo
9. **Clothilde Melot** – MCF - St-Jérôme
10. **Thierry Perez** – ATRF - St-Charles
11. **Magali Torres** – IGE INSERM - Luminy
12. **Jean-Paul Mariotti** – TCH - Timone
13. **Nathalie Juvenal** – TCH – Aix
14. **Ana Borges Correia** – IGE - Timone
15. **Philippe Blanc** – ATRF - St-Charles
16. **Olivier Morizot** – MCF - St-Charles
17. **Magali Muller** – TCH - St-Charles
18. **Médéric Gasquet Cyrus** – MCF – Aix
19. **Corine Eyraud** – MCF – Aix
20. **Cedric Bottero** – TCH - Aubagne